

Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, vendredi 20 juin 2025

Présents : Mmes Rose-Marie Brottes, Marie-Thérèse Schymetzky, Josiane Rochelet, Christiane Autin, Mrs André Duboeuf, Lucien Dumas, Christian Ouillon, Hervé Goudard, Sébastien Hochet

Procurations : M. Hervé Dolmazon à M. Hervé Goudard, Mme Sandrine Chomienne à Mme Marie-Thérèse Schymetzky

Absent : Mme Joëlle Brottes, M. Philippe Libeyre

Elue secrétaire de séance : Mme Marie-Thérèse Schymetzky

Ordre du jour

En préalable à l'ordre du jour adressé aux élus en temps et en heure, le Maire demande l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, en l'occurrence « Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plateforme de décentralisation des marchés publics avec le CDG43 ». L'ensemble des élus accepte cette inscription à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 23 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de décentralisation des marchés publics avec le CDG 43

Monsieur le Maire expose :

que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT, que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025. le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires. il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Approuvé à l'unanimité

2. Détermination du nombre et de la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de commune du Haut-Lignon

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal que les organes délibérants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent faire l'objet d'une recomposition l'année précédant celle du renouvellement des conseils municipaux. Dans la perspective des élections de mars 2026, il est demandé aux communes de fixer le nombre de sièges et la répartition par commune des sièges au conseil communautaire. Monsieur le Maire précise que les communes doivent délibérer avant le 31

août 2025. L'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit 2 hypothèses pour déterminer le nombre de sièges des conseils communautaires et leur répartition entre les communes membres, la recomposition dite de « droit commun » et « l'accord local ».

Monsieur le Maire présente une proposition dite « d'accord local » discutée en bureau communautaire et qui a fait l'objet d'une vérification par les services de la Préfecture sur sa conformité :

Communes	Population municipale 2022 selon décret n° 2024-1276 du 31/12/2024	Nbre de sièges « accord local »
Tence	3148	9
Chambon/Lignon	2451	7
Mazet Saint-Voy	1111	4
Saint-Jeures	993	3
Chenereilles	291	1
Mas de Tence	157	1
	8151	25

Approuvé à l'unanimité

3. Demande d'acquisition de terrain de la société SCI COUCEL à la Bourlaratte cadastrée section C N°1493

Monsieur le Maire rappelle la demande de la Société SCI COUCEL représentée par Monsieur CELLE Stéphane, souhaitant acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit « Bourlaratte » cadastrée section C n°1493 d'une superficie de 392m². Le Conseil Municipal après examen. Décide de vendre la parcelle section C n°1493 d'une superficie de 392m² à la Société SCI COUCEL ayant son siège 120 route de Couquet 43200 Saint-Jeures. Fixe le prix de vente à 2 euros le mètre carré dit que les frais d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Approuvé à l'unanimité

4. Travaux d'éclairage public rajout d'une borne PC Place de l'église

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir le rajout d'une borne PC sur la place de l'église. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Éclairage de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : 4 311,38€ HT.

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55%, soit : 4 311,38 x 55% = 2371,26 euros. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

5. Demande de subvention association jeunes agriculteurs pour animation des 23 et 24

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal du courrier des Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire et Jeunes Agriculteurs de Tence qui prévoient d'organiser la finale départementale de labour, couplée à l'inter-régional Aubrac et les journées allaitantes les 23 et 25 août 2025 au Mazet-St-Voy au lieu-dit Foumourette. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la somme de 500 euros à l'association des Jeunes Agriculteurs pour la manifestation des 23 et 24 août 2025.

Approuvé à l'unanimité

6. Analyse des devis d'enrochements concernant les ponts de Vareilles et du Rochain

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée concernant l'aménagement et l'enrochement des ponts de Vareilles et du Rochain qui avaient subis des dégâts suite aux intempéries du 17 octobre 2024. Trois entreprises ont remis des devis. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de retenir l'offre de l'entreprise SASU Roger MARTIN AURA – Établissement Moulin TP pour un montant de 39 662,00€ HT.

Approuvé à l'unanimité

7. Questions diverses

- Un concert découverte aura lieu le dimanche 24 août prochain à partir de 18 heures à l'église
- Le pot de départ en retraite de Marie et Dominique est programmé pour le vendredi 12 septembre à 18h30
- Les effectifs des écoles vont passer de 66 à 73 ou 75 à la rentrée
- Organisation d'une campagne de stérilisation pour les chats à voir
- A compter du 30 juin 2025 la collecte des ordures ménagères aura lieu les lundis en semaine impaire